

Évaluation du risque de transmission du VIH ou de l'hépatite C

Les agents de services correctionnels interviennent régulièrement dans des situations d'urgence. Ils peuvent alors secourir ou rassurer des personnes blessées ou en état de crise. S'ils sont en contact avec du sang, ils peuvent être exposés à des microbes. De plus, les agents des services correctionnels œuvrent auprès de détenus et prévenus qui risquent davantage que la population générale d'être atteints de certaines maladies infectieuses.¹

1. Commission de la santé et de la sécurité du travail (2006), *La protection contre les risques biologiques pour les policiers, les pompiers et les Agents de services correctionnels*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Montréal, [dépliant]



Selon la Société canadienne du sida (2005), cinq conditions doivent être remplies afin qu'une situation comporte un risque de transmission du VIH ou d'hépatite C (VHC). En l'absence **d'une seule** de ces conditions, la situation ne comporte alors **aucun risque** de transmission de ces infections.²

Vous vous demandez peut-être si vous êtes à risque pour le VIH ou l'hépatite C ou peut-être avez-vous l'impression de ne pas du tout l'être. Voyons tout d'abord quelles sont ces conditions de transmission.

*Veuillez noter que le VIH se retrouve dans tous les fluides du corps, mais se transmet par le sang, le sperme, le liquide séminal, les sécrétions vaginales et le lait maternel. Quant au VHC, il se transmet seulement par le sang.

2. Société canadienne du sida (2005), *La transmission du VIH : Guide d'évaluation du risque*, Santé Canada, Ottawa, 72 p.

Conditions de transmission

- **1. Il doit y avoir une source d'infection.**

La personne source doit être infectée sinon il n'y a pas de risque de transmission. Il est impossible de déterminer si une personne est infectée ou non simplement en la regardant. Seulement des tests sanguins permettent de confirmer si la personne est infectée ou non.

- **2. Il doit y avoir une porte de sortie du ou des virus de la personne infectée**

Cela veut dire qu'il doit y avoir un comportement où il y a un liquide organique infecté (sang, sperme, sécrétions vaginales) qui sort du corps de la personne infectée. Par exemple, lors de la relation sexuelle, il y a émission de sperme, de sécrétions vaginales pouvant contenir du VIH; il peut aussi y avoir des petits saignements qui peuvent potentiellement transmettre le VIH et le VHC. Des activités comportant une perforation de la peau avec du matériel contaminé peuvent transmettre le VIH ou le VHC par le sang.

- **3. Il doit y avoir une porte d'entrée chez un hôte sensible à l'infection**

Les virus doivent trouver un terrain propice pour les accueillir. Ils sont inoffensifs s'ils ne trouvent pas un hôte. Toute personne est considérée comme un hôte sensible à l'infection, mais cela peut varier selon l'immunité de chacun. La transmission se produit généralement par pénétration dans une fissure dans la peau, ou par absorption à travers une membrane muqueuse.

- **4. Il doit y avoir une voie de pénétration adéquate jusqu'aux cellules que cible l'infection**

La source d'infection doit entrer en contact avec les cellules sensibles aux virus (les globules blancs pour le VIH et les cellules du foie pour le VHC).

- **5. La quantité de virus transmis doit être suffisante pour causer l'infection**

Le sperme, les sécrétions vaginales, le sang et le lait maternel sont les véhicules les plus propices à la transmission du VIH.

Toutefois, même si on a déjà détecté le VIH dans l'urine, la salive ou les larmes, la concentration n'y est pas suffisante pour permettre la transmission du virus. **Il est donc important de savoir que l'urine, la salive et les larmes non teintées de sang ne transmettent pas le VIH ni le VHC.** Ce dernier se retrouve principalement dans le sang.



Catégories pour l'évaluation du risque

La Société canadienne du sida classe les risques de transmission en quatre catégories : aucun risque, risque négligeable, risque faible et risque élevé.³

Voyons maintenant les définitions de ces catégories suivies de quelques exemples.

3. Société canadienne du sida (2005), *La transmission du VIH : Guide d'évaluation du risque*, Santé Canada, Ottawa, 72 p. (p. 36-37)



Aucun risque

Les pratiques de cette catégorie ne présentent aucun risque car au moins une des conditions de transmission est manquante.



Risque négligeable

Le degré de risque de cette catégorie, est qualifié de « négligeable » parce que même s'il existe un potentiel (5 conditions remplies) très faible de transmission du ou des virus, la probabilité est tellement minime que toute personne qui a une vie active prend des risques comparables tous les jours sans se poser de questions. De plus, il n'y a aucune preuve de transmission pour les comportements de ce groupe.



Risque faible

Il existe un potentiel de transmission pour les activités appartenant à cette catégorie. Quelques cas d'infection ont été attribués à ces activités dans certaines conditions identifiables.



Risque élevé

Toutes les activités de cette catégorie comportent un potentiel de transmission et il existe aussi plusieurs preuves de transmission des virus dans ces activités.

Principales inquiétudes en milieu carcéral

Pour les agents des services correctionnels, le fait d'être régulièrement en contact avec une population vulnérable au VIH et au VHC peut semer plusieurs inquiétudes. Voici donc les risques de transmission du VIH ou du VHC en lien avec ce que peuvent vivre les agents des services correctionnels dans l'exercice de leurs fonctions :



Crachat : La salive d'une personne infectée par le VHC ou le VIH contient très peu de virus et en trop petite quantité pour pouvoir transmettre l'infection. Donc, la salive et les crachats ne sont pas considérés comme des liquides pouvant transmettre ces virus sauf s'ils sont visiblement teintés de sang.⁴



Morsure : Les morsures peuvent présenter un risque de transmission seulement si la morsure est assez grave pour perforer la peau et si la personne qui a mordu a le VIH ou le VHC et a son propre sang dans la bouche. Dans le cas du VIH, pour qu'il y ait un risque, la personne qui a mordu doit également être hautement infectieuse, soit parce qu'elle a récemment été infectée, soit parce qu'elle est à un stade avancé du VIH.⁵



4. APSAM (2007), *Les crachats – Risques biologiques au travail*, Montréal, [dépliant]

5. National AIDS Trust (2013), *HIV : A guide for police forces*, London, 19 pages



Piqûre d'aiguille : Les risques d'infection avec des seringues usagées sont très faibles pour les personnes qui ne sont pas utilisatrices de drogues par injection. **Aucun cas de transmission du VIH ou du VHC n'a été répertorié au Québec à la suite d'une piqûre accidentelle avec une seringue usagée.**⁶



Réanimation : Le risque d'infection par le bouche-à-bouche est extrêmement faible. Il y a risque seulement si du sang est présent dans la bouche et que la personne est infectée. Dans ce cas, un masque de poche devrait être utilisé si disponible, mais si non, la réanimation devrait tout de même continuer.⁷



6. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2014), *Vers une meilleure cohérence des interventions en matière de santé et de sécurité publiques auprès des personnes utilisatrices de drogues par injection*, Montréal, 99 pages

7. National AIDS Trust (2013), *HIV : A guide for police forces*, London, 19 pages

Voici maintenant les niveaux de risque de transmission du VIH et du VHC selon différentes activités et/ou pratiques pour la population en général :



Aucun risque de VIH ou de VHC :

- Donner des baisers sans échange de sang
- Sperme, sécrétions vaginales, sang, urine ou matières fécales reçus sur une peau saine
- Masturbation par un partenaire sans utiliser de sperme ou de sécrétions vaginales comme lubrifiant
- Renifler ou fumer une drogue au moyen d'instrument neuf ou non partagé
- Injection avec des instruments neufs ou non partagés
- Tatouage et acupuncture en appliquant les précautions universelles
- Utilisation non partagée d'un jouet sexuel



Risque négligeable de VIH ou de VHC

- Relation orale protégée par un condom ou une barrière de latex
- Fellation reçue sans protection quand la personne qui donne la fellation ne présente pas de lésions de la muqueuse buccale et qu'il n'y a pas de lésions au pénis
- Cunnilingus donné ou reçu en dehors de la période des menstruations
- Pénétration digitale
- Sperme, sécrétions vaginales, urine ou matières fécales (contenant du sang) reçus sur une peau qui n'est pas intacte
- Pénétration vaginale ou anale protégée par un condom
- Frottement des organes génitaux sans pénétration (vulve contre vulve, arrimage)
- Combats

Risque négligeable spécifique au VHC

- Fellation donnée sans protection quand les sécrétions génitales ne contiennent pas de sang

Risque négligeable spécifique au VIH

- Renifler ou fumer une drogue au moyen d'un instrument partagé
- Tatouage et acupuncture avec un instrument partagé et non désinfecté
- Partage de brosse à dents, rasoir



Risque faible de VHC :

- Pénétration vaginale ou anale sans condom
- Pénétration manuelle
- Renifler ou fumer une drogue au moyen d'un instrument partagé
- Partage de brosse à dents, rasoir

Risque faible de VIH :

- Baiser (avec échange de sang)
- Relation orale non protégée quand il n'y a pas de lésions dans la bouche ou sur les organes génitaux du partenaire
- Injection avec du matériel qui est partagé mais désinfecté
- Tatouage et acupuncture avec un instrument amateur



Risque élevé de VHC :

- Injection avec un instrument partagé et/ou non nettoyé (aiguille, seringue ou matériel de préparation)
- Injection avec aiguille, seringue ou matériel de préparation qui est partagé mais désinfecté
- Perçage, tatouage et acupuncture avec un instrument partagé, nettoyé ou non
- Partage d'un jouet sexuel sans protection

Risque élevé de VIH :

- Pénétration vaginale ou anale sans condom
- Partage d'un jouet sexuel sans protection
- Injection avec un instrument partagé et/ou non nettoyé

Spécification liée au risque de VIH⁸

Pour le VIH, le risque de transmission associé aux relations sexuelles vaginales, orales ou anales non protégées par un condom est réduit à un niveau négligeable ou très faible lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- La charge virale de la personne vivant avec le VIH (PVVIH) est indétectable depuis au moins six mois et sur deux mesures consécutives, grâce à une thérapie antirétrovirale efficace
- L'observance du traitement par la PVVIH est optimale (proportion de 95 % et plus)
- Les partenaires entretiennent une relation stable et exclusive
- Aucun des partenaires n'a une autre ITSS
- Les deux partenaires bénéficient d'un suivi médical régulier incluant un dépistage des ITSS fréquent
- Les deux partenaires bénéficient d'un counseling régulier et approprié

Que faire lors d'une exposition au sang?⁹

1. Nettoyer la plaie le plus rapidement possible avec de l'eau et du savon et rincer la région exposée avec de l'eau. S'il s'agit d'une exposition des muqueuses, rincer abondamment à l'eau.
 2. Disposer de l'objet agresseur de façon sécuritaire.
 3. Aviser une personne responsable qui prendra en charge la personne exposée et notera les coordonnées de la personne potentiellement contaminatrice.
 4. Se rendre rapidement à l'urgence. La personne exposée doit être vue dans les 2 heures suivant l'exposition.
 5. Apporter la carte de vaccination ou le carnet de santé.
 6. Mentionner à l'accueil qu'il s'agit d'une exposition professionnelle au sang.
 7. Obtenir une évaluation médicale de l'exposition.
- * Prendre note que le traitement préventif pour le VIH sera prescrit qu'en cas d'exposition significative avec une personne infectée par le VIH. Les médicaments existent, mais les effets secondaires sont non négligeables. Ils sont donc prescrits sélectivement.**

9. . Commission de la santé et de la sécurité du travail et Santé et Services sociaux Québec (2013), Que faire lors d'une exposition au sang?, fiche, 2 pages.

Prévention pour l'entourage¹⁰



Si le médecin a jugé que vous avez pu contracter le VHC ou le VIH, vous devrez appliquer certaines mesures préventives jusqu'à ce que toute possibilité d'infection soit éliminée, afin de protéger votre entourage. Période durant laquelle vous devrez :



- Éviter de faire tout don de sang, de plasma, de sperme, de tissus d'organes et ne jamais prêter ou emprunter un rasoir et une brosse à dents
- Adopter des pratiques sexuelles sécuritaires et éviter toute relation sexuelle non protégée
- Informer votre ou vos partenaires sexuels d'une exposition possible au VIH et au VHC
- Si vous êtes une femme, éviter de devenir enceinte et d'allaiter
- Réduire les méfaits associés à la toxicomanie ou ne plus consommer de drogue
- Laver et désinfecter immédiatement tout objet ou surface tachée de sang avec une solution (une partie d'eau de Javel commercial pour neuf parties d'eau)

10. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2013), *Exposition accidentelle à du sang ou à un autre liquide biologique pouvant être contaminé*, Gouvernement du Québec, [dépliant]

- En conclusion, les principaux risques de transmission du VIH et de l'hépatite C sont les relations sexuelles non protégées, l'injection de drogues avec du matériel usagé ou toute activité nécessitant une aiguille comme le tatouage ou le perçage avec un instrument partagé. Les activités de la vie quotidienne ne comportent PAS DE RISQUE DE TRANSMISSION.

